

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DE L'OFFRE FAMILY

Les prix mentionnés dans les présentes conditions particulières sont exprimés TTC. La souscription à l'offre FAMILY vaut acceptation des Conditions Spécifiques de Vente de cette offre, comme énuméré ci-dessous.

Description de l'offre FAMILY

L'offre FAMILY permet :

1. A tous les membres d'une famille qui sont chez Vodafone, défini comme le groupe FAMILY, de pouvoir s'appeler gratuitement entre eux, pour leurs appels émis à partir de Tahiti, Moorea et Bora Bora. Un membre du groupe en itinérance internationale se verra appliquer des frais (de roaming) sur ses appels reçus d'un autre membre du groupe.
2. A un membre de la famille (vraisemblablement le titulaire des lignes) de bénéficier d'une super remise correspondant à la somme des remises sur téléphone d'une partie ou de tous les membres du groupe FAMILY qui s'engagent pour 24 mois ou bien se réengagent pour 24 mois.

Chaque membre peut décider de son mode d'engagement : avec remise sur téléphone ou remise sur forfait. En cas de remise sur téléphone, le titulaire de la ligne peut céder sa remise sur téléphone à un autre membre du groupe mais il doit signer un avenant à son contrat d'engagement, et il reste engagé pour les 24 mois comme s'il avait lui-même bénéficié de sa remise.

Le créateur du groupe FAMILY est désigné comme gestionnaire du groupe FAMILY, notamment à travers une de ses propres lignes téléphoniques. Ce gestionnaire sera considéré par Vodafone comme l'interlocuteur privilégié, qui devra

- a) Formellement accepter la création du groupe, en signant la mention correspondante sur l'avenant de son contrat d'abonnement.
- b) Formellement valider l'entrée de chacun des membres dans le groupe, en signant la mention correspondante sur l'avenant du contrat d'abonnement de chacun des membres.
- c) Être notifié de la sortie d'un des membres du groupe.

Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier des avantages de cette offre, tous les membres du groupe FAMILY doivent avoir un abonnement téléphonique Vodafone sur une offre Maxi Smile ou Prestige Xtrem et être engagés avec une remise sur téléphone, une remise sur forfait ou une remise de couplage.

Il faut un minimum de 3 lignes pour pouvoir bénéficier de l'offre FAMILY. Jusqu'à 6 lignes téléphoniques peuvent faire partie d'un même groupe FAMILY. Une même ligne téléphonique ne peut être que dans deux groupes FAMILY au maximum.

Pour bénéficier de l'offre FAMILY le total des montants des forfaits (sans engagement) des membres doit dépasser 6 000 F TTC par mois. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait souscription à une nouvelle ligne téléphonique à la création du groupe FAMILY.

Cette offre peut être souscrite dans les boutiques Vodafone ou auprès du Service Privilège de Vodafone, un avenant au contrat de l'offre sous-jacente (Maxi Smile ou Prestige Xtrem) doit être signé par chacun des membres d'un groupe FAMILY.

Changements d'offre

Les règles générales régissant les migrations (changements d'offre) de cette offre FAMILY sont tout d'abord celles des offres sous-jacentes i.e. Maxi Smile ou Prestige Xtrem.

Cependant toute migration qui ferait descendre le montant total des forfaits de toutes les lignes du groupe FAMILY considéré en dessous de 6 000 XPF n'est pas autorisée, en effet ceci invaliderait la condition d'éligibilité de l'offre.

Dans ce cas Vodafone se réserve le droit de retirer tous les membres du groupe FAMILY dans un délai de 7 jours après l'envoi d'un SMS au gestionnaire de ce groupe.

Dans tous les cas si la ligne demandant la migration vers le bas avait bénéficié d'une remise sur téléphone, le titulaire de la ligne devra s'acquitter de la différence entre la remise qui lui a été initialement consentie et la remise que le nouveau forfait lui aurait permis d'obtenir.

A la fin de l'engagement d'une des lignes d'un groupe FAMILY, une notification est envoyée à l'utilisateur de la ligne considérée et au gestionnaire du groupe pour leur signifier que si dans les 7 jours ils ne se manifestent pas, la ligne considérée sera réengagée automatiquement pour 24 mois avec remise sur forfait (quel que soit l'engagement précédent).

Si l'utilisateur de la ligne considérée se manifeste et refuse de se réengager pour 24 mois avec remise sur téléphone ou remise sur forfait, alors Vodafone se réserve le droit de retirer cette ligne du groupe FAMILY et même de retirer toutes les autres lignes du groupe si la somme des forfaits des autres lignes ne satisfait plus la condition de l'éligibilité de l'offre FAMILY.

Les transferts de ligne (cessions ou réaffectations) ne sont autorisés pour aucun des membres d'un groupe FAMILY.

Résiliations

Les règles générales régissant les résiliations de cette offre FAMILY sont tout d'abord celles des offres sous-jacentes i.e. Maxi Smile ou Prestige Xtrem.

Cependant une demande de résiliation de la part d'une ligne du groupe, qui ferait descendre le montant total des forfaits de toutes les lignes en dessous de 6 000 XPF, entraînera la perte des bénéfices liés à l'offre FAMILY pour tous les membres du groupe FAMILY après l'envoi d'un SMS au gestionnaire de ce groupe.

Sortie d'un groupe FAMILY

La sortie du groupe FAMILY est conditionnée à l'accord signé du gestionnaire du groupe, si le gestionnaire du groupe n'est pas le titulaire de la ligne qui demande à sortir.

Cependant toute demande de sortie de la part d'une ligne du groupe, qui ferait descendre le montant total des forfaits de toutes les lignes en dessous de 6 000 XPF, entraînera la perte des bénéfices liés à l'offre FAMILY pour tous les membres du groupe FAMILY après l'envoi d'un SMS au gestionnaire de ce groupe.